
Erratum

Décret 1408-99, 15 décembre 1999

Loi sur l'organisation territoriale municipale
(L.R.Q., c. O-9)

CONCERNANT le regroupement du Village de Saint-André-Est, de la Paroisse de Saint-André d'Argenteuil et du Village de Carillon

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 29 décembre 1999, 131^e année, n^o 53, page 7080.

Dans la description officielle, à la page 7080, la troisième ligne devrait se lire « son cours et en contournant par la gauche les lots 9, 10-1, ».

33882